



Plainte contre Peres pour crimes de guerre

Commentaire article publié le **08/04/2011**, vu **2041 fois**, Auteur : [Le Droit en l'Etat](#)

L'ONG suisse Droit pour tous, qui défend les droits des Palestiniens, a porté plainte lundi auprès du procureur général de Genève contre le président israélien Shimon Peres pour "crimes de guerre et crimes contre l'humanité". Le même jour, Shimon Peres rencontrait Micheline Calmy-Rey dans la cité du bout du lac.

"La venue du président israélien a Genève, ville à tradition humanitaire et lieu de défense des droits de l'homme, est aberrante. À l'heure de la révolution des pays arabes, cette rencontre avec la présidente de la Confédération est d'autant plus malvenue", s'est indigné le président de [Droit pour tous](#) Anouar Gharbi.

"Face à cela, nous ne pouvons rester silencieux car le silence est une complicité", a-t-il souligné. Ainsi, l'ONG a déposé une plainte pénale auprès du procureur général de Genève Daniel Zappelli contre Shimon Peres pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La plainte concerne également "toute autre personne que l'enquête établira".

"Shimon Peres, en tant que président porte l'entière responsabilité des dégâts humains irréversibles - tueries, assassinats et exactions à l'encontre des populations civiles, l'utilisation d'armes et de munitions interdites, les déplacements forcés, les emprisonnements arbitraires, la pratique généralisée et systématique de la torture, la spoliation des ressources naturelles ainsi que la destruction de l'environnement", affirme Droit pour tous. Anouar Gharbi estime que la plainte de son ONG "porte sur des faits et doit aboutir". Les agissements de Shimon Peres violent le droit suisse et international", a-t-il insisté.